

Monsieur  
Aaaa Bbbb

1950 Sion

L'âge de retraite ordinaire et les cotisations dépendent de la catégorie

La cotisation épargne employé dépend du plan

Si affiliation après 2012 --> CPO

Sion, 30.04.20AA

## Certificat de prévoyance professionnelle - Caisse ouverte CPO

### 1. Données personnelles

Situation au 30.04.20AA

Date de naissance / état civil	10.1980 / marié(e)	No AVS	756.0000.0000.00
Entrée / catégorie / plan	01.02.2018 / 1 / Standard	Retraite ordinaire	31.10.2045
Employeur	1000 / Etat du Valais	No personnel / assuré	11 / 11

### 2. Traitement

Traitement déterminant annuel	75'899.40	Traitement assuré annuel	64'514.00
Taux d'activité actuel	100.00 %		

### 3. Cotisations annuelles sur la base du traitement actuel

	employé	en %	employeur	en %	total	en %
Cotisation épargne	6'160.80	9.55	8'193.00	12.70	14'353.80	22.25
Cotisation supplémentaire	838.80	1.30	1'096.80	1.70	1'935.60	3.00
Cotisation mensuelle de l'assuré	583.30	10.85				

### 4. Prestations assurées en cas d'invalidité ou de décès pour assurés actifs

Rente d'invalidité (60% du traitement assuré)	38'708.40
Rente d'enfant d'invalidité (20% de la rente d'invalidité)	7'741.80
Rente de conjoint (60% de la rente d'invalidité - maximum 60% de la rente de retraite projetée)	23'224.80
Rente d'orphelin (20% de la rente d'invalidité)	7'741.80

### 5. Evolution du capital épargne au 30.04.20AA

capital épargne

Capital épargne au 31.12.20AA -1	139'912.25
Bonification d'épargne 20AA	4'784.60
Bonifications changements de plan	1'359.60
Intérêts (provisoire 1.00%)	466.40
Capital épargne au 30.04.20AA	146'522.85



## Aaaa Bbbb, 11 / 11

### 6. Projection : capital épargne et rentes à la retraite (intérêt, provisoire 1.50 %)

Situation au 30.04.20AA

Age	Capital (1)		Taux de conversion	Rente de retraite de capital avec intérêts	Pont AVS (2)	Rente mensuelle	
	Sans intérêts	Avec intérêts				Jusqu'à AVS	Dès AVS
65	603'867	768'546	5.410%	41'578	-	-	3'465
64	589'512	743'046	5.270%	39'158	28'440	5'574	3'204
63	575'158	717'923	5.130%	36'829	28'440	5'321	2'951
62	560'803	693'179	5.000%	34'659	28'440	5'081	2'711
61	542'370	664'774	4.880%	32'441	21'330	4'312	2'535
60	523'937	636'789	4.760%	30'311	17'064	3'792	2'370
59	505'504	609'218	4.650%	28'328	14'220	3'392	2'207
58	487'071	582'054	4.540%	26'425	12'188	3'071	2'055

(1) Max. 25% du capital épargne peut être versé en capital (préavis de 3 mois). La rente de retraite est réduite en proportion. Le pont AVS demeure inchangé. (2) L'assuré finance le 50% du pont AVS par une réduction de sa rente viagère. Il en est tenu compte dans les valeurs indiquées sous « Rente mensuelle ».

### 7. Possibilités de rachat

	Plan Standard	Plan Maxi	Achat possible selon plan choisi
Achat possible	137'489.90	164'208.35	137'489.90

### 8. Prestation de libre passage

Prestation de libre passage			146'522.85
Cotisations, total assuré		14'156.30	Cotisations, total employeur
dont cotisations épargne		12'308.15	dont cotisations épargne
			11'778.80

### 9. Informations sur le libre passage et d'ordre général

Prestation selon la LPP	69'595.30		
Prestations mise en gage	Non	Prestations au mariage, le 01.01.2019	129'000.00
Versement EPL possible	146'522.85		
Apports prestations entrée	116'238.10		
Apports personnels	0.00	Réserve de santé	Non

### 10. Montants compensatoires au 01.01.2020 selon art. 47 et 48

Montant capitalisé au 01.01.2020	70'317.00	Dont pour baisse du taux de conversion	65'597.00
Par mois jusqu'à 62 ans	339.90	Dont pour nouveau plan d'épargne	4'720.00

Les indications du certificat personnel sont de nature informative et peuvent différer des prestations échues lors de la réalisation d'un événement assuré en application des dispositions réglementaires qui seules font foi. Ce certificat remplace tous les certificats précédents.

